Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID: 069-216900647-20230406-CM2023_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

Le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Carmen SENTA-LOYS; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; Valérie MIGNOT; José GARCIA; Sandrine SALANEUVE; Kati BOUDIER; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Isabelle DESCHAMPS; Sylvie DIANI; Éric MOUNIER; Gaëlle FRERY-RIGALDIES; Magalie VEYRIER

<u>Membres absents</u>: Mégane ROMAND; Alexandre MARZUCCHI; Jocelyn GABRY; Annick SOUCHON-MARTINET; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS

<u>Pouvoirs</u>: Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS; Alexandre MARZUCCHI à Yves RACHEDI; Jocelyn GABRY à Youri LAROCHE; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION; Cécile MICHEL à Eric MOUNIER; Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 21 Nombre de voix : 27

Date de Convocation: 29 mars 2023

Secrétaire : Sophie CETIN

<u>2023-21 — DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVE DE L'EX-OFFICE DE TOURISME ET DE SES ABORDS</u>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2241-1;

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2141-1 et L3221-1;

Vu la délibération du 13 décembre 2022 de Vienne Condrieu Agglomération relative à la restitution à la Commune de Condrieu du local « bureau d'information tourisme » ;

Vu le constat établi par la SCP Largot-Yschard, commissaires de justice, en date du 24 mars 2023 ;

Vu le plan de l'emprise en projet établi par la Société « Les Arpenteurs », géomètre-expert en date du 5 décembre 2022 ;

Considérant qu'un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ;

Considérant que le bien immobilier correspondant à l'ex-office de tourisme (parcelle AB 930) comprenant des sanitaires fermés au public et ses abords extérieurs sont propriétés de la Commune ;

Considérant que ce bâtiment ne reçoit plus d'activité et donc n'est plus affecté à un service public ou à un usage du public ; que les abords extérieurs tels qu'apparaissant dans le plan en projet établi par

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID: 069-216900647-20230406-CM2023_21-DE

un géomètre-expert ont également fait l'objet d'une désaffectation à l'usage du public ; que cette situation de fait a été vérifiée par commissaire de justice dans le constat annexé à la présente ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1er: De prendre acte du constat établi et de la désaffectation au service public et/ou à l'usage du public du bien immobilier correspondant à l'ex-office de tourisme (parcelle AB 930) comprenant des sanitaires fermés au public et ses abords extérieurs ;

Article 2: D'approuver le déclassement du domaine public communal vers le domaine privé communal de ce bien immobilier;

Article 3: D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure pour la bonne application des présentes notamment celles de mener les éventuelles opérations de divisions parcellaires et bornage qui pourraient s'avérer nécessaires ;

Article 4 : De dire que ce bien est susceptible le cas échéant d'être vendu ultérieurement.

Pour extrait conforme, Condrieu, le 6 avril 2023

Le Maire,

Philippe MARION

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Enregistré en Préfecture le :

0 6 AVR. 2023

- Affiché le :

Le secrétaire de séance

Sophie CETIN